

1) **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté.

2) **Adoption du PV du 4 avril 2006**

Le PV est accepté.

3) **Admissions – démissions**

5 démissions - 7 admissions.

4) **Fonctionnement de l'enseignant primaire (rapport intermédiaire)**

Il reste encore deux séances de travail, qui devraient aboutir fin juin au rapport final. Toutes les écoles vont recevoir l'information selon laquelle aucune modification n'interviendra pour l'année scolaire prochaine.

L'année suivante, la modification principale entraînera une autonomie accrue pour les écoles. Celles-ci auront une enveloppe budgétaire, qu'elles géreront comme elles l'entendent (nombre de postes, nombre d'élèves par classe). Même si le modèle choisi ressemble par sa structure au modèle actuel, l'autonomisation accrue entraînera des changements importants. Cette modification est à mettre en lien avec la création de conseils d'établissements.

3 modèles :

- DGEP, régions sans pouvoir hiérarchique et directeurs d'école avec pouvoir hiérarchique. Ce modèle a la préférence du DIP.
- DGEP, régions intégrées au fonctionnement de la direction avec pouvoir hiérarchique, responsables d'école sans pouvoir hiérarchique.

Les représentants de la SPG montrent une préférence pour ce modèle.

- DGEP, régions avec pouvoir hiérarchique et directeurs d'école. Ce dernier modèle, ajoutant un échelon hiérarchique supplémentaire, n'a pas beaucoup de chance d'être retenu.

Le rapport final présentera l'ensemble des options, en détaillant leurs points forts et faibles, sans annoncer un choix.

Actuellement, il existe 5 régions, formées selon les secrétariats d'inspecteurs. Les représentants de la SPG ont réaffirmé l'importance d'avoir des régions formées de manière hétérogène, dans la mesure du possible liées aux collèges du cycle d'orientation (exemple : 10 régions pour 19 cycles). A l'intérieur des régions, telles qu'elles sont évoquées dans le modèle 1, il y aurait également un lien étroit avec les services annexes (SMP, PDJ, etc.). Des « adjoints à la direction » seraient responsables de leur région. La DGEP leur déléguerait une part de son actuelle responsabilité se concentrant ainsi sur les objectifs généraux de la scolarité primaire.

Les directeurs d'école seraient rattachés à un établissement scolaire, selon le nombre de classe. Ils auraient donc éventuellement en charge plusieurs petites écoles proches

géographiquement dans certains cas. Leur rôle devrait principalement s'orienter sur l'animation pédagogique. Selon la répartition effectuée par M. Duparc, il faudrait environ 46 directeurs d'école.

L'enjeu dans ce modèle réside dans la négociation de la marge d'autonomie laissée aux écoles. Les RE se verraient donc endosser une part de responsabilité accrue, sans exercer de pouvoir hiérarchique sur leurs collègues (pas de nomination, de contrôle de l'enseignement, etc.).

La SPG a demandé que la communication aux écoles soit assumée clairement par la DGEP, afin de limiter au maximum les effets pervers de la rumeur.

A l'écoute de cette présentation, des questions émergent :

- quelle évaluation du modèle de fonctionnement retenu ?
- quelle formation pour les directeurs d'école ?
- quel cahier des charges pour les directeurs d'école ?

L'importance des conseils d'établissement et leur éventuelle influence sur la gestion des écoles paraissent exagérées, si l'on se réfère à ceux qui fonctionnent actuellement.

Les représentations respectives des membres SPG, de ceux de la DEP et de l'observateur externe au sujet du contrôle hiérarchique sont très différentes. C'est pourquoi les enseignants ont tenu à remettre en discussion le sujet de l'observatoire* (dans le cas du modèle 2). Celui-ci permettrait de garantir une meilleure cohérence entre les différentes régions. Il est un outil de référence, lié à une représentation du métier valorisant la professionnalisation, une formation de qualité, une responsabilisation des enseignants. Il n'est pas qu'un organe de contrôle, il peut être appelé comme ressource par les écoles. Le deuxième modèle a l'énorme avantage de garder une forte part de responsabilisation de la base et un fonctionnement en réseau.

** (enseignants, inspecteurs et représentants de l'université)*

Une participante au débat relève la tendance actuelle à maintenir la définition du travail d'enseignant comme une tâche d'exécutants, sans reconnaissance des responsabilités accrues qui lui incombent. L'enjeu de la réévaluation de fonction pourrait nous préteriter dans le choix de l'un ou l'autre des modèles.

Il nous semble essentiel de revenir toujours aux conclusions du rapport de la commission santé (surcharge de travail, manque de latitude de décision, manque de soutien hiérarchique). Ce sont là les seules justifications au changement. Nous devons combattre les hypothétiques échos du terrain avancés par le DIP pour prouver l'inefficacité du système actuel.

Le rapport intermédiaire a été envoyé au Dr. Papart, qui transmet des remarques et des propositions.

Le climat de travail à l'intérieur de la commission est favorable, notamment parce qu'il n'est pas simplement une confrontation frontale entre la DEP et la SPG. La présence de M. SOLAUX garantit un certain niveau de débat et permet d'appuyer certains de nos propos.

5) **Echos des commissions**

Pas d'écho.

6) Echos du terrain

Redoublement uniquement en fin de cycle. Quelles réactions dans les écoles ?
Comment mettre sur pieds des mesures d'accompagnement avec peu ou pas de temps GNT ?

7) Infos du comité

- Le No 11 d'Arobase comporte un volet argumentaire sur la votation du 24 septembre.
- L'initiative de la coordination enseignement « S'organiser contre l'échec scolaire et garantir une formation pour tous les jeunes » manque actuellement de soutien. Il faut battre le rappel dans les écoles, afin d'arriver aux 12'000 signatures. C'est un enjeu pour nous pour rester crédibles dans d'autres négociations.
- Pour le 24 septembre, le comité prend position pour le double NON, assorti d'un refus de cocher une préférence pour départager l'un ou l'autre des projets. Le CR soutien ce mot d'ordre à l'unanimité. Les manifestations « La rue est à nous » sont des occasions de rencontrer la population. Il est possible de mener campagne pour l'initiative et de faire signer l'initiative.

Le SER serait d'accord de débloquer une somme conséquente pour faire des affiches.

Nous n'avons pas le droit de donner une information aux parents dans le périmètre scolaire. Cependant, il est tout à fait possible d'organiser une soirée APE sur ce thème, afin de transmettre des informations, de mener un débat contradictoire. La SPG peut aussi y participer.

- Formation initiale

Il y a peu d'espoir que le recteur outre passe la première prise de position du conseil de l'université défavorable au projet d'allongement de la formation initiale pour entrer dans le cadre du master

- Le groupe « Statut » a demandé une état de la réévaluation des fonctions. Celle des formateurs a été déclarée irrecevable. Nous sommes le plus gros groupe de personnes en demande de réévaluation. Les demandes individuelles qui ont été acceptées représentent 78 millions, sans la part patronale, en revanche, les demandes collectives 38 millions. L'argument toujours avancé par Mme Brunschwig-Graf ne tient donc pas.
- Tournée du comité : une lettre a été envoyée aux écoles. Il convient d'y répondre, puisqu'il n'imposera pas sa présence. Le but est de rencontrer l'équipe dans son ensemble, sans distinction entre les membres et les non-membres.
- La prochaine assemblée du Cartel aura lieu le jeudi 15 juin à 20h à la salle du Môle
- La pétition TPG était longtemps restée sans réponse. Des infos se trouvent sur le site.
- Proposition de modifications des statuts de la SPG :
Les articles 1, 4 et 7 traitent de l'adhésion des membres. Le comité soutient la demande de secrétaires d'inspecteurs qui ont demandé de pouvoir adhérer à la SPG. Cette démarche va dans le sens d'une ouverture aux personnes non enseignantes, mais directement impliquées dans l'école primaire. Cette ouverture pourrait s'étendre à nos collègues de la BISCO, de l'économat cantonal, etc. du personnel administratif et technique. Leur argument principal était que les autres syndicats ne connaissent pas les spécificités liées à notre ordre d'enseignement. D'autres part, nous sommes sous la tutelle des mêmes supérieurs hiérarchiques.

Certaines catégories de membres ne sont pas très bien définies (formateurs et responsables de branches, enseignants et formateurs en formation initiale, etc.). Le comité propose que ces modifications de statuts soient soumises au vote lors de l'assemblée du 30 mai.

Une autre modification est proposée. Elle porte sur la durée du mandat du président. Au niveau romand, la durée des mandats est plus importante. Or, au niveau de la cohérence et considérant l'influence genevoise au sein du SER, il semble important de pouvoir s'aligner plus longtemps. La complexité des dossiers semble aussi jouer pour une élévation de la durée du mandat. Certains membres émettent des réserves quant à ses modifications.

Le document est complexe. Le CR se donne le mandat de reprendre les changements de statuts lors d'une séance ultérieure et demande de pouvoir présenter ces modifications lors d'une assemblée générale extraordinaire dans le premier trimestre de la rentrée scolaire prochaine.

Le CR a procédé à un vote d'entrée en matière de sa part en vue de la préparation d'un préavis du CR en regard des propositions de modifications des statuts SPG.

19 oui ; 1 non ; 2 abstentions.

8) Divers

- Il est annoncé que l'association des étudiants LME organise un « sitting » à l'université (Mail) mercredi 17 mai de 14 h. à 16 h.
Après un vote, cette action est soutenue par le CR et par le SER (représentée ce soir par G. Pasquier).
- Les écoles ont-elles reçu une demande de M. Duparc visant à répertorier les modalités de punitions et/ou sanctions pratiquées dans les écoles ?

AVIS : Le CR ne pourra pas fonctionner à 2 !!!

Engagez-vous, reengagez-vous !

Pévisite : Nicole Degoumois